
Adresse de la société républicaine de Varilhes, district de Mirepoix, qui applaudit au gouvernement révolutionnaire et à son décret sur les détenus et annonce des dons pour les frères d'armes, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Varilhes, district de Mirepoix, qui applaudit au gouvernement révolutionnaire et à son décret sur les détenus et annonce des dons pour les frères d'armes, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 447;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20633_t1_0447_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Paris, 5 germ. II] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire Le Pelletier, ne se contentant pas seulement d'offrir à la Patrie le tribut de son zèle et de son tems, a cru devoir lui donner aussi d'autres témoignages de son patriotisme. En conséquence les membres qui la composent ont fait entr'eux une souscription, aussitôt remplie qu'ouverte, pour l'équipement complet d'un cavalier. Sous peu de jours il ira se réunir à nos frères des armées pour combattre et marcher avec eux à la victoire.

Comme président de la Société populaire, elle m'a chargé de t'écrire pour te prier d'offrir à la Convention nationale cette preuve nouvelle du patriotisme qui l'anime et l'animera toujours. Reçois mon salut fraternel et républicain ».

GILLET.

3

La société républicaine régénérée de Varilhes écrit qu'elle a envoyé au district de Mirepoix, pour le soulagement de nos frères d'armes, 51 paires de guêtres, 25 paires de souliers, 2 culottes, 2 vestes, 50 livres de charpie, 35 chemises, 3 couvertures de laine et 65 liv.

Elle applaudit au gouvernement révolutionnaire et au décret sur les détenus : elle vote pour la continuation de la guerre. « Il n'est plus pour nous, dit-elle, de choix entre la victoire et la mort. Guerre, et guerre jusqu'à extinction. Point de paix que celle qui sera signée avec le sang du dernier des tyrans » (2).

[Varilhes, s. d.] (3).

« Citoyens représentants,

Si le gouvernement révolutionnaire porta la terreur dans l'âme des conspirateurs et des traîtres, l'immortel et vigoureux décret que vous avez rendu sur les détentions vient de les frapper de mort.

Toujours fidèles aux principes de l'éternelle Justice, en taillant à l'innocent les plus amples moyens d'assurer son triomphe, vous avez mis les conspirateurs dans l'impuissance de crier plus longtemps à l'arbitraire, à l'erreur, et de prêter aux patriotes, la détestable et criminelle intention de servir en les poursuivant des vengeances ou des haines particulières.

Que diront-ils, maintenant, ces hommes gagnés qui naguère faisaient sonner si haut leur innocence ? Que répondront-ils lorsque, traduits devant le tribunal de l'opinion populaire, on leur demandera compte de leur conduite ? Lorsqu'on leur dira : Qu'avez-vous fait pour la Révolution ? Quels titres avez-vous acquis à la reconnaissance publique ? Ils pensent peut-être avoir assez fait pour la patrie en demeurant spectateurs passifs des grands événements qui se sont succédés parmi nous, en ne les contrariant pas ouvertement, comme si celui qui conspire par des vœux, qui nourrit au fond de son cœur, l'espoir et le désir insensés de voir rétrograder la plus glorieuse

des Révolutions, n'était pas autant et peut-être plus dangereux pour la liberté que le conspirateur hardi, que de tout entreprendre pour le succès de ses projets criminels.

Représentants, le peuple souverain a remis, entre vos mains, le dépôt de la foudre nationale, et vous en avez fait le plus juste et le plus digne usage en dirigeant ses premiers coups sur les grands criminels. Mais que leurs complices et que les conspirateurs subalternes, n'échappent point à la vengeance nationale ; leur pardonner ne seroit point clémence, ce seroit faiblesse, ce seroit pusillanimité, ce seroit fournir un nouvel aliment à leur audace et trahir pour ainsi dire la cause sacrée de l'humanité.

Que les traitres, les fédéralistes, les intrigants, les agioteurs, les égoïstes, les indifférents, et tout ce méprisable essaim de frelons qui bourdonnent autour de l'arbre de la liberté cherchant à dessécher le suc vivifiant qui étendra bientôt ses fertiles rameaux sur toute la surface de la terre, trouvent en vous des ennemis toujours prêts à les poursuivre, toujours prêts à les frapper. Pas plus de trêve avec eux qu'avec ces êtres lâches et dénaturés qui, loin de partager avec leurs frères les dangers de leur mère commune, n'ont point rougi de se liguier avec ses ennemis pour lui porter des coups plus funestes et plus assurés.

Pas plus de trêve avec eux qu'avec ces brigands couronnés, ces monstres ennemis de l'humanité qui, ne pouvant plus nous dissimuler leur état de détresse, ont osé faire entendre à des oreilles républicaines des propositions de trêve et de paix.

Et quoi ! nous déposerions les armes et les tyrans respirent encore, et des peuples innombrables gémissent dans les fers ! On ose nous parler de trêve et le sang de nos frères n'est point vengé, et les vils satellites du despotisme souillent encore par leur présence le territoire sacré de la liberté ! Quel est le Français digne encore de cet auguste titre, et pénétré de la grandeur de la cause sainte qu'il défend, qui voudrait acheter à ce prix une paix honteuse, un repos déshonorant ? aurions-nous donc oublié cette belle et énergique déclaration que vous avez consacrée dans l'acte constitutionnel.

Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. Maxime sublime à laquelle Rome dut longtemps sa prospérité et ses victoires. Maxime qu'on pourrait appeler la dernière raison des nations libres, comme la force fut longtemps appelée la dernière raison des tyrans.

Oui, braves Montagnards, il n'est plus pour nous de choix entre la victoire et la mort. Guerre, et guerre jusqu'à extinction, voilà le cri des vrais Républicains, voilà celui des sans-culottes de Varilhes. Tant qu'il restera une goutte de sang dans leurs veines, ils ne sanctionneront d'autre paix que celle qui sera signée avec le sang du dernier des tyrans.

Agréez, Législateurs, l'hommage que nous faisons à la patrie de 51 paires de guêtres, 25 paires de souliers, 2 culottes, 2 vestes ; 50 l. de charpie, 35 chemises, 3 couvertures de laine et une somme de 65 l. que nous avons remis au district de Mirepoix pour le soulagement de nos braves frères d'armes ».

P.c.c : J. CASSAING (secrét.), PARIS (secrét.),
DASPECT (secrét.).

(1) C 299, pl. 1048, p. 3.

(2) P.V., XXXIV, 174.

(3) C 297, p.. 1018, p. 26.